

## **COMMUNE DE HAUTEFORT**

### **Arrêté créant un sens interdit**

**Monsieur le Maire de la Commune de HAUTEFORT,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**Vu** le code de la route ;

**Considérant** le problème posé par le manque de visibilité à hauteur du croisement de la rue du 19 mars 1962 et de l'avenue de l'Europe et le problème de sécurité qui en découle pour les automobilistes ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de ladite rue ;

**Vu** l'intérêt général ;

**Sur** proposition de Monsieur le Maire de Hautefort,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** A partir du 01 mars 2024, la circulation dans la rue du 19 mars 1962 sera à sens unique entrant à partir de l'intersection formée par la Place de la République avec l'avenue de l'Europe jusqu'à l'intersection formée avec la rue de Blacé.

**Article 2 :** Les services techniques de la commune sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 4 :** Les riverains de la Place de la République et de la rue du 19 mars 1962 sont informés par courrier de cette nouvelle disposition.


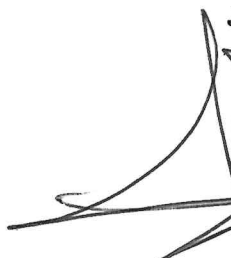
**Article 5 :** Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de HAUTEFORT,  
Monsieur le Maire de la Commune de HAUTEFORT,  
Le demandeur,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

**Fait à Hautefort, le 08 février 2024**

**Le Maire,  
Jean-Louis PUJOLS**



Official stamp of the Mayor of Hautefort, featuring the text "MAIRIE DE HAUTEFORT" and "R.F. 24390".